

Question écrite de M. Roberto Brogginì, du 19 avril 2004: «Parc des Cropettes».

Des travaux relativement importants ont été entrepris au parc des Cropettes au mois d'avril. Aucune information n'a été communiquée à ce propos au Conseil municipal ni à la population avoisinante.

Il semble que ces travaux ont été entrepris tant par le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public que par le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE).

A l'occasion de ces travaux, des plantations effectuées par des riverains, en accord avec le SEVE, auraient été supprimées sans avis.

Malgré de multiples démarches, les riverains n'ont pu obtenir que des informations très partielles concernant les moyens et buts visés.

Le Conseil administratif peut-il nous informer de la teneur de ces travaux?

Par quelle ligne de crédit ces travaux sont-ils financés?

Pour quelle raison aucune information n'a été diffusée soit au Conseil municipal, soit aux riverains?

A l'avenir, ce type de travaux touchant à l'environnement proche de la population fera-il l'objet d'une information circonstanciée au préalable?